

SERBIE (et KOSOVO: Rés. 1244 du CS)

Environnement opérationnel

Contexte

Serbie

La Serbie abrite l'une des plus importantes populations déplacées en Europe. Elle compte près de 71 350 réfugiés enregistrés après les conflits des années 90, dont beaucoup sont encore en quête d'une solution durable. La Serbie accueille également quelque 210 000 déplacés internes originaires de Kosovo, dont environ 97 000 ont besoin d'assistance, d'après une enquête d'évaluation des besoins des déplacés internes réalisée par le Commissariat serbe pour les réfugiés et le HCR en 2011.



Serbie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 - JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Bosnie-Herzégovine	16 000	5 000	11 000	750	1 000	500
	Croatie	42 000	10 000	32 000	10 200	4 000	3 000
	Pays divers	10	-	-	-	-	-
Demandeurs d'asile	Pays divers	200	200	200	200	200	200
Déplacés internes	Serbie	97 000	10 000	87 000	10 000	77 000	10 000
Apatrides	Apatrides	7 000	2 000	5 000	2 500	2 500	2 000
Total		162 210	27 700	135 200	23 650	84 700	15 700

Kosovo (Rés. 1244 du CS)

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 - JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Bosnie-Herzégovine	20	20	15	15	-	-
	Croatie	130	130	25	25	-	-
	Ex-République yougoslave de Macédoine	30	30	30	30	-	-
	Pays divers	30	30	30	30	-	-
Demandeurs d'asile	Pays divers	120	120	140	140	160	160
Réfugiés rapatriés	Serbie (et Kosovo: Rés. 1244 du CS)	400	400	400	400	50	50
Déplacés internes	Serbie (et Kosovo: Rés. 1244 du CS)	18 100	18 100	17 000	17 000	15 000	15 000
Déplacés de retour	Serbie (et Kosovo: Rés. 1244 du CS)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Apatrides	Apatrides	¹ (voir note)	4 000	¹ (voir note)	4 000	¹	4 000
Total		20 830	24 830	19 640	23 640	17 210	21 210

¹ On ne dispose pas d'un recensement ou d'autres statistiques précises sur l'apatridie. Dans l'attente du règlement souhaité par l'Assemblée générale dans sa résolution de septembre 2010, le HCR demeure activement engagé dans l'octroi d'une aide juridique à toutes les personnes qui ont besoin de papiers d'identité afin de limiter le risque d'apatridie.

Objectifs et cibles prioritaires en 2012

SERBIE

Environnement de protection favorable

- La législation et le cadre politique sont développés et renforcés.
 - ➔ Deux séminaires sont organisés pour promouvoir le respect des normes de protection.

Besoins et services essentiels

- Les services pour les personnes présentant des besoins spéciaux sont consolidés.
 - ➔ Des services psychologiques sont assurés pour 5 400 déplacés internes et 2 900 réfugiés de l'ex-Yougoslavie.
 - ➔ Près de 500 familles déplacées internes et 500 familles de réfugiés de l'ex-Yougoslavie présentant des besoins spéciaux reçoivent des allocations en espèces.

Solutions durables

- La réduction des cas d'apatridie s'accélère.
 - ➔ Quelque 4 500 apatrides bénéficient d'une aide pour acquérir ou confirmer une nationalité.
- Le potentiel du rapatriement librement consenti est réalisé.
 - ➔ Jusqu'à dix visites de reconnaissance seront organisées et une aide sera apportée à la participation aux groupes de travail municipaux.

Autonomisation et autosuffisance communautaires

- L'autosuffisance et les moyens d'existence sont améliorés.
 - ➔ Quelque 1100 déplacés internes sont aidés à devenir autosuffisants et à trouver des moyens de subsistance.

KOSOVO (Rés. 1 244 du CS)

Procédures équitables de protection

- La délivrance de documents d'état civil et d'enregistrement civil est renforcée.
 - ➔ Environ 1 500 enfants sont enregistrés et reçoivent des papiers d'identité en vertu de procédures ordinaires d'enregistrement des naissances, et 1 500 personnes sont enregistrées au titre de procédures d'enregistrement tardif des naissances.

Environnement de protection favorable

- La législation et les cadres politiques sont développés et renforcés.
 - ➔ Des activités préconisent l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les plans de développement local, national et régional.
 - ➔ Le HCR fournira au moins à 12 reprises ses commentaires sur des législations et des projets de loi.
- L'accès au territoire est élargi et le risque de refoulement réduit.
 - ➔ Près de 500 entretiens sont réalisés avec des demandeurs d'asile et des personnes relevant de la compétence du HCR.

Solutions durables

- Le potentiel de rapatriement librement consenti est réalisé.
 - ➔ Quelque 3 000 rapatriés et déplacés internes reçoivent des trousseaux de rapatriement.
- La réintégration est rendue plus durable.
 - ➔ Le suivi de la réintégration est établi et une évaluation des lacunes de la protection est entreprise.
 - ➔ Une stratégie de solutions durables pour les personnes déplacées au Kosovo est recherchée.

En 2010, près de 520 personnes avaient demandé l'asile en Serbie ; en 2011, rien que pendant le premier semestre, ce chiffre est passé à 1 370. La plupart des demandeurs d'asile qui arrivent dans le pays le quittent néanmoins dans les semaines qui suivent pour se rendre en Europe occidentale. De nouvelles difficultés pour les migrations et la réintégration sont apparues en raison du nombre croissant de demandeurs d'asile dont la demande a été refusée et qui sont expulsés d'Europe occidentale comme conséquence des accords de réadmission.

Le HCR travaille également pour réduire les cas d'apatridie parmi les groupes à risque, en particulier la communauté rom, ashkali et égyptienne. D'après une enquête du HCR de 2010, près de 30 000 personnes appartenant à cette communauté risquent l'apatridie.

Kosovo (Résolution 1 244/1999 du Conseil de sécurité des Nations Unies)

Au Kosovo, le HCR concentre ses activités de protection et d'assistance sur les rapatriés (volontaires ou non) originaires de groupes minoritaires, les déplacés internes vulnérables en quête de solutions durables, les demandeurs d'asile et les réfugiés, ainsi que les personnes risquant l'apatridie. Près de 18 000 personnes demeurent déplacées à l'intérieur du Kosovo.

L'asile est une question émergente pour les autorités du Kosovo, même si elles ne sont pas encore prêtes à assurer des services appropriés d'accueil et de protection. Pendant la première moitié de

2011, 158 personnes ont demandé l'asile. Près de 200 réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine qui avaient fui pendant le conflit de 1991-1995 sont aidés par le HCR au Kosovo, conjointement avec 26 réfugiés relevant du mandat du HCR originaires du Cameroun, de l'Éthiopie et de l'Iraq.

Le HCR soutient les personnes qui risquent l'apatridie en raison d'un manque de papiers d'identité et de certificats de naissance, une situation qui touche particulièrement la communauté rom, ashkali et égyptienne.

On prévoit que 2 500 personnes environ regagneront librement leur zone d'origine en 2012. Néanmoins, depuis 2010, les retours forcés depuis l'Europe occidentale dépassent grandement le nombre des retours librement consentis au Kosovo. Cette tendance se poursuivra probablement en 2010, ce qui soulève des préoccupations majeures sur la capacité d'absorption et de réintégration du Kosovo, ainsi que des questions pratiques de protection.

● Besoins

Serbie

Les besoins insatisfaits qui entravent la mise en œuvre de solutions durables pour les réfugiés vivant encore en Serbie seront examinés lors d'une conférence régionale des donateurs début 2012. Les activités envisagées au titre du projet régional devraient débiter dès que les fonds des contributions se seront matérialisés.

Présence du HCR en 2012

Serbie

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	53
Internationaux	3
Nationaux	41
Autres	9

Kosovo (Rés. 1244 du CS)

□ Nombre de bureaux	4
□ Effectifs totaux	56
Internationaux	8
Nationaux	41
VNU	4
Autres	3

Près de 3 200 personnes (680 réfugiés et 2 520 déplacés internes) vivent encore dans 33 centres collectifs. Un grand nombre de réfugiés et de déplacés internes sont hébergés dans des logements temporaires inférieurs à la norme ou dans des zones d'installation illégales qui manquent d'équipements essentiels. Pour améliorer les conditions de vie, il est nécessaire de trouver des options ou des solutions durables au problème du logement.

D'après les conclusions de l'évaluation des besoins des déplacés internes réalisée en 2011, le chômage frappe 39 pour cent de cette population. Près de 74 pour cent des déplacés internes vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Les femmes chefs de famille représentent près de 31 pour cent des personnes vulnérables. Environ 80 pour cent des ménages déplacés internes ont indiqué qu'ils avaient besoin d'aide pour trouver des solutions d'hébergement durables. Un quart des déplacés internes souffrent de maladies chroniques alors que 8 pour cent d'entre eux sont handicapés. Seulement 20 pour cent des déplacés internes ont exprimé le souhait de revenir au Kosovo, alors que la grande majorité a indiqué sa volonté de rester dans le lieu de déplacement.

Le HCR continue de faciliter le retour librement consenti des déplacés internes au Kosovo, mais les possibilités de réintégration demeurent limitées, ce qui décourage les retours. Cette situation explique pourquoi la majorité des déplacés internes a opté pour l'intégration locale sur le lieu de déplacement comme solution préférée. Le HCR continue de jouer un rôle de catalyseur afin de mobiliser un appui pour cette solution durable.

Le Gouvernement a ouvert un centre d'accueil à titre temporaire, mais il est nécessaire de renforcer la capacité d'accueil de manière permanente. Les activités constantes de supervision et de renforcement des capacités des fonctionnaires qui travaillent dans le régime d'asile constituent également un besoin important.

Kosovo (Rés. 1 244 du CS)

Au Kosovo, le HCR a été chargé en vertu de la résolution 1 244 du Conseil de sécurité des Nations Unies de superviser " le retour en toute sécurité et liberté de tous les réfugiés et personnes déplacées ". Néanmoins, le potentiel de retour est presque épuisé. L'absence de documents d'état civil et de titres de propriété, ainsi que le manque de logements et le taux élevé de chômage sont encore les principaux écueils sur lesquels se heurtent la réintégration et la viabilité des retours. La communauté rom, ashkali et égyptienne reste la plus marginalisée au Kosovo.

Le HCR recherchera une stratégie globale de solutions durables qui répondra aux besoins de protection et de réintégration des personnes déplacées au Kosovo.

Les autorités qui participent aux procédures de détermination du statut de réfugié ont besoin d'activités permanentes de renforcement des capacités. La mise au point d'un cadre global de l'asile exige un appui suivi afin que les personnes relevant de la compétence du HCR puissent jouir de l'accès aux droits fondamentaux, aux services essentiels et à des solutions durables.

| Stratégie et activités |

Serbie

En Serbie, le HCR aidera à mettre un terme définitif aux déplacements prolongés causés par les conflits de 1991-1995, dans le cadre du « processus régional de Sarajevo » qui a été relancé lors de la Conférence de Belgrade sur les solutions durables, organisée en mars 2010. Dans ce contexte, le HCR diminuera progressivement sa participation aux opérations, tout en prodiguant une aide juridique et un soutien social aux réfugiés les plus vulnérables.

Le HCR collaborera avec les autorités pour trouver des solutions au sort des déplacés internes dans le pays, mais sur une échelle réduite. Néanmoins, il continuera d'apporter son soutien technique à la Serbie et de jouer un rôle de catalyseur pour impliquer d'autres acteurs du développement dans le processus.

Afin de réduire les cas d'apatridie, le HCR plaidera en faveur d'un accès élargi à l'enregistrement des naissances.

Kosovo (Rés. 1 244 du CS)

Au Kosovo, le HCR renforcera son rôle de protection pour les nouveaux demandeurs d'asile, les anciens réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés, tout en retirant progressivement son assistance aux déplacés internes et aux rapatriés. L'Organisation entreprendra des activités de renforcement des capacités pour améliorer la qualité de la procédure de détermination du statut de réfugié et la gestion des flux migratoires mixtes. Le Haut Commissariat aidera également les autorités à mettre en œuvre des solutions durables, principalement l'intégration sur place pour les réfugiés et les déplacés internes, et la réintégration durable des rapatriés.

Enfin, le HCR continuera de soutenir le rapatriement librement consenti, et participera à la surveillance des droits fondamentaux de tous les rapatriés appartenant à des minorités, que leur retour ait été ou non librement consenti. L'Organisation nouera aussi des partenariats de protection pour épauler les personnes risquant l'apatridie.



Camp de réfugiés de Petrovac, dans l'est de la Serbie.

HCR / M. JANKOVIC

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Serbie

Organismes gouvernementaux

Commissariat serbe pour les réfugiés

ONG

Amity

Association pour le développement des enfants et des jeunes - Club ouvert

Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance

Conseil danois pour les réfugiés

Fonds de microdéveloppement

Intersos

Microfins

Praxis

Vizija

Autres

UNOPS

Kosovo (Rés. 1 244 du CS)

ONG

Agence du Kosovo pour le plaidoyer et le développement

Centre de ressources et de formation au plaidoyer

Civil Rights Program-Kosovo

Conseil danois pour les réfugiés

Autres

Service de soutien et de coordination du retour

Partenaires opérationnels

Serbie

ONG

International Orthodox Christian Charities

Save the Children

Autres

OIM

ONU-Habitat

OSCE

PNUD

UNICEF

Union européenne

Kosovo (Rés. 1 244 du CS)

Organismes gouvernementaux

Bureau du Vice-Premier Ministre

Direction de la citoyenneté

Ministères des communautés et des rapatriements,

de l'asile et des migrations, des administrations

locales, des affaires internes, du travail, et de la

protection sociale

Autres

Bureau du Représentant civil

international/Représentant spécial de l'UE

CICR/FICR

EULEX

FNUAP

HCDH

KFOR

MINUK

OIM

OMS

OSCE

PNUD

UNICEF

UNIFEM

● Contraintes

Serbie

La volonté politique des autorités est un élément capital pour mettre un terme aux situations prolongées de réfugiés et de déplacés internes, et pour améliorer le taux d'enregistrement civil parmi les individus risquant l'apatridie.

Kosovo (Rés. 1 244 du CS)

Le différend sur le statut du Kosovo n'est pas résolu. Néanmoins, en vertu de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 2010, Pristina et Belgrade ont instauré un dialogue technique en vue de progresser sur la voie d'une adhésion à l'Union européenne et d'une amélioration de la vie des populations.

La situation socio-économique médiocre au Kosovo continue de contrarier les retours et la réintégration. Les relations interethniques et la gouvernance sont problématiques, même si la sécurité s'est dans l'ensemble améliorée, tout comme l'application des lois.

| Organisation et mise en œuvre |

Courant 2012, le HCR fermera son bureau à Kraljevo.

● Coordination

Serbie

Le HCR travaille en étroite coordination avec le Commissaire serbe pour les réfugiés, les Ministères de l'intérieur et des affaires sociales, les autorités municipales et les

centres locaux de protection sociale. Les partenariats avec l'Union européenne, l'Équipe-pays de l'ONU, l'OSCE, le Conseil de l'Europe et la société civile sont aussi importants.

Kosovo

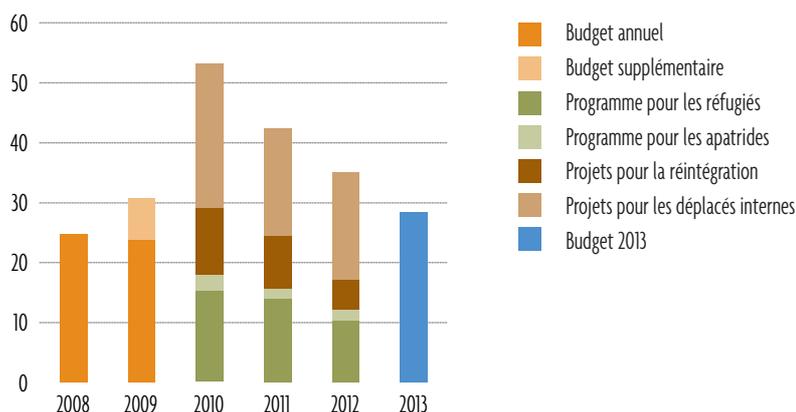
Le HCR coordonne ses activités avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le Bureau de liaison de la Commission européenne. Il participe à l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et à la mise en œuvre du plan de développement commun de l'Équipe. Le Haut Commissariat travaille également en étroite collaboration avec l'Équipe de planification de l'ONU au Kosovo, l'OSCE et l'OIM.

| Informations financières |

En 2012, le budget global pour la Serbie (et le Kosovo : Rés. 1 244 du CS) s'élève à 35 millions de dollars E.-U., soit une diminution de plus de 7 millions de dollars E.-U. (17 pour cent) par rapport à 2011. Le budget pour la Serbie s'établit à 23 millions de dollars E.-U., dont 64 pour cent sont alloués aux déplacés internes, 32 pour cent aux réfugiés et 4 pour cent aux apatrides. Les besoins d'ensemble pour le Kosovo sont de 12 millions, dont 28 pour cent reviennent aux déplacés internes, 41 pour cent au rapatriement et à la réintégration, 25 pour cent aux réfugiés et 7 pour cent aux apatrides.

Budget du HCR en Serbie (et Kosovo: Rés. 1244 du CS) 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2012 pour la Serbie (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable					
Droit et politique générale	201 918	108 742	0	0	310 661
Cadre administratif national	166 918	0	0	0	166 918
Accès à l'assistance juridique	226 918	0	0	230 519	457 437
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	339 660	83 742	0	399 521	822 924
Sous-total	935 415	192 484	0	630 040	1 757 940
Procédures de protection équitables					
Conditions d'accueil	226 918	0	0	0	226 918
Sous-total	226 918	0	0	0	226 918
Protection contre la violence et l'exploitation					
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	0	0	0	615 128	615 128
Sous-total	0	0	0	615 128	615 128
Besoins élémentaires et services essentiels					
Santé	92 660	0	0	364 389	457 050
Abris et infrastructure	3 873 120	0	0	6 488 189	10 361 309
Articles ménagers et d'hygiène de base	183 390	0	0	540 293	723 683
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	245 321	0	0	572 043	817 363
Éducation	0	0	0	425 522	425 522
Sous-total	4 394 491	0	0	8 390 435	12 784 926
Autonomisation et autosuffisance communautaires					
Autosuffisance et moyens d'existence	1 231 066	0	0	2 716 357	3 947 423
Sous-total	1 231 066	0	0	2 716 357	3 947 423
Solutions durables					
Retour volontaire	272 321	0	0	736 997	1 009 318
Intégration	177 860	0	0	0	177 860
Réduction renforcée des cas d'apatridie	0	732 549	0	0	732 549
Sous-total	450 181	732 549	0	736 997	1 919 727
Leadership, coordination et partenariats					
Coordination et partenariats	0	0	0	398 427	398 427
Sous-total	0	0	0	398 427	398 427
Logistique et appui aux opérations					
Logistique et chaîne d'approvisionnement	52 660	0	0	260 043	312 703
Gestion des opérations, coordination et appui	79 384	97 484	0	859 940	1 036 808
Sous-total	132 044	97 484	0	1 119 982	1 349 511
Total	7 370 115	1 022 518	0	14 607 367	23 000 000
Budget 2011 révisé	12 507 355	773 805	85 668	14 471 631	27 838 459

Budget 2012 pour le Kosovo: Rés. 1244 du CS (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable					
Droit et politique générale	267 633	185 358	170 047	0	623 037
Accès à l'assistance juridique	0	0	220 317	96 956	317 273
Accès au territoire et non-refoulement	139 267	0	0	0	139 267
Sous-total	406 900	185 358	390 364	96 956	1 079 578
Procédures de protection équitables					
Conditions d'accueil	230 921	0	0	0	230 921
Détermination du statut de réfugié	93 907	0	0	0	93 907
Documents individuels	0	222 871	0	0	222 871
Enregistrement et documents d'état civil	0	222 872	0	0	222 872
Sous-total	324 828	445 742	0	0	770 570
Protection contre la violence et l'exploitation					
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	0	0	239 647	96 956	336 602
Sous-total	0	0	239 647	96 956	336 602
Besoins élémentaires et services essentiels					
Abris et infrastructure	1 092 512	0	1 286 938	708 454	3 087 904
Articles ménagers et d'hygiène de base	162 512	0	0	0	162 512
Sous-total	1 255 023	0	1 286 938	708 454	3 250 415
Autonomisation et autosuffisance communautaires					
Coexistence avec les communautés locales	0	0	85 023	0	85 023
Sous-total	0	0	85 023	0	85 023
Solutions durables					
Stratégie de solutions globales	0	0	0	260 065	260 065
Retour volontaire	42 512	0	892 267	673 088	1 607 866
Réintégration	0	0	646 315	0	646 315
Intégration	151 495	0	0	519 061	670 555
Réinstallation	85 023	0	0	0	85 023
Sous-total	279 030	0	1 538 581	1 452 213	3 269 824
Leadership, coordination et partenariats					
Coordination et partenariats	85 023	0	185 883	155 583	426 489
Sous-total	85 023	0	185 883	155 583	426 489
Logistique et appui aux opérations					
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	0	697 164	553 265	1 250 430
Gestion des opérations, coordination et appui	404 076	338 366	439 264	349 363	1 531 069
Sous-total	404 076	338 366	1 136 428	902 629	2 781 499
Total	2 754 880	969 466	4 862 864	3 412 790	12 000 000
Budget 2011 révisé	1 136 000	1 240 470	8 562 066	3 469 916	14 408 452